



Strasbourg, le 13 novembre 2020

GT-DT(2020)10

**COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE
(CDDG)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DEMOCRATIE ET
LA TECHNOLOGIE
(GT-DT)**

RAPPORT DE REUNION

REUNION PAR VISIOCONFERENCE

22-23 octobre 2020

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président, M. Almir Šahović (Bosnie-Herzégovine), souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail. La liste des participants se trouve à l'Annexe I. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

2. Informations sur les activités et développements récents

Le Secrétariat informe le groupe des activités en cours concernant les technologies numériques dans d'autres organes du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat mentionne deux événements à venir sous la présidence allemande du Comité des Ministres : un événement de haut niveau sur l'intelligence artificielle (IA) en janvier et une conférence sur les discours de haine en ligne en février.

Le rapport de la 11e réunion plénière du CDDG est présenté au Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM). Certains membres du GR-DEM ont mentionné la nécessité d'assurer la coordination avec le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'intelligence artificielle.

La Commission permanente élargie de l'Assemblée parlementaire s'est réunie les 22 et 23 octobre. Elle va débattre de plusieurs rapports sur les défis de l'intelligence artificielle, entre autres le rapport de Mme Bergamini sur la nécessité d'une gouvernance démocratique de l'IA. Les enregistrements du débat et les textes adoptés seront disponibles sur le site de l'APCE.

Le programme d'inclusion et de lutte contre la discrimination pilote actuellement des formations en ligne sur l'intelligence artificielle et la discrimination dans le secteur public au Royaume-Uni et en Pologne.

Les documents pertinents du Conseil de l'Europe seront mis en ligne sur l'espace web partagé.

3. Etude sur l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance (tâche i.)

Le Secrétariat présente une version révisée de l'étude basée sur les présentations et les commentaires faits lors de la réunion de septembre du groupe de travail. L'étude comprend désormais également une section sur l'impact du Covid-19 sur l'accélération de la numérisation dans le secteur public ainsi que sur les développements pertinents au niveau de l'UE.

En outre, le chapitre sur la démocratie a été développé plus avant, notamment la section sur l'impact de la transformation numérique sur les élections (en particulier le microciblage), la participation (nouvelles formes d'engagement) et le contrôle démocratique a été approfondie. Le chapitre sur la gouvernance sera développé plus avant sur la base du document d'expert de Mme Mergel.

Au cours de la discussion, les membres expriment leur satisfaction quant à l'évolution de l'étude. Les membres suggèrent que l'étude devrait inclure des exemples pratiques de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'accélération de la numérisation dans le secteur public. Le chapitre sur la gouvernance devrait également aborder les aspects de la fiabilité et de la sécurité des outils numériques, de la commodité et de la facilité d'utilisation pour les citoyens, de la participation et de l'accessibilité à tous.

Les membres suggèrent que l'étude devrait viser à avoir une utilité immédiate pour les États membres. Dans les conclusions, elle devrait élaborer une position claire et ne pas se contenter de résumer le contenu. Le message principal devrait être que les outils numériques doivent respecter les valeurs démocratiques fondamentales, y compris les 12 Principes de bonne gouvernance démocratique. Les conclusions devraient traiter de la manière dont les technologies numériques ont soutenu et/ou sapé les valeurs démocratiques fondamentales et mettre en évidence les mesures que les gouvernements pourraient prendre pour tirer parti des avantages des technologies numériques et atténuer leurs risques.

Dans l'ensemble, des études de cas supplémentaires devraient être incluses pour refléter la diversité géographique. Le Secrétariat encourage les membres à partager les études de cas sur l'espace web partagé.

Le groupe de travail entend des présentations :

- Mme Ines Mergel, professeur d'administration publique au département de politique et d'administration publique de l'université de Constance, sur "La transformation numérique des administrations publiques : conditions nécessaires".
- M. Hans Kundnani, chercheur principal, Chatham House

- Mme Marjorie Buchser, directrice exécutive de l'initiative pour la société numérique, équipe de direction de la recherche à Chatham House
- Mme Barbara-Chiara Ubaldi, responsable du gouvernement numérique, OCDE

Dans sa présentation, Mme Mergel met l'accent sur les compétences dont l'administration publique a besoin pour être efficace à l'ère numérique, et sur la manière d'évaluer la maturité numérique.

Mme Mergel met en évidence huit compétences essentielles pour l'administration publique. Pour développer ces compétences, certains gouvernements ont récemment créé des académies numériques internes (par exemple au Royaume-Uni ou au Danemark). Il est important de considérer l'état de préparation et la capacité numérique globale des organisations.

Dans ses conclusions, Mme Mergel souligne que la transformation numérique est un processus continu. Pour développer la maturité numérique, il est important de comprendre les tendances numériques, de créer une culture favorable pour pouvoir travailler au grand jour et d'éviter de conceptualiser la transformation numérique comme un problème technologique. En outre, l'élaboration des politiques de transformation numérique et leur mise en œuvre doivent être intégrées dès le départ.

La discussion qui suit se concentre sur l'efficacité et la portée des académies numériques et des programmes internes de formation numérique ; le niveau de préparation de l'administration publique à l'utilisation des systèmes d'IA pour la prise de décision ; la nécessité de réévaluer également les décisions et les processus budgétaires en ce qui concerne les technologies numériques (externalisation contre internalisation) ; l'impact de Covid-19 comme catalyseur de la numérisation ; l'atténuation des risques en travaillant au grand jour ; les exemples de stratégies numériques réussies en Estonie, au Danemark, à Singapour et en Israël.

Dans sa contribution, M. Kundnani, auteur du rapport "The Future of Democracy in Europe. Technology and the Evolution of Representation", souligne qu'il est essentiel de se pencher d'abord sur le concept de démocratie. Beaucoup ont fait valoir que la démocratie libérale était en crise. Cependant, il n'y a pas de consensus sur les causes de la crise, ni sur la forme que devrait prendre une "bonne démocratie", ni sur le rôle joué par les technologies numériques dans la crise. Il a également été avancé que les médias sociaux ont exacerbé la polarisation, en supposant que la polarisation était une mauvaise chose. Si c'est le cas aux États-Unis, il n'est pas certain que ce soit le cas en Europe. En fait, l'une des causes de la crise actuelle de la démocratie libérale, du moins en Europe, est le manque de polarisation de ces 20 à 30 dernières années. En outre, il n'y a pas de preuve concluante que les médias sociaux ont un impact négatif sur la démocratie.

Mme Kundnani aborde la question de savoir comment la technologie numérique peut aider à revigorer la démocratie, en particulier le rôle des partis politiques. Alors que les partis traditionnels n'ont cessé de perdre des membres et de l'influence, les nouveaux partis numériques ont efficacement mobilisé les citoyens et gagné du pouvoir. Les partis numériques disposent de moyens intéressants pour utiliser les technologies numériques, notamment en interne, ce qui permet de modifier la prise de décision en ligne.

Mme Kundnani mentionne également des expériences de formes alternatives de démocratie représentative : la démocratie directe (référendums) et la démocratie délibérative (assemblée de citoyens). La démocratie délibérative recherche le compromis; la démocratie directe consiste à prendre parti et conduit à la polarisation. La question est la suivante : Quelles questions se prêtent à quelle forme ?

Mme Marjorie Buchser aborde la question de savoir comment réglementer les technologies numériques dans une démocratie et souligne que le dilemme est que les technologies numériques évoluent très rapidement alors que l'élaboration des lois est lente. Néanmoins, Mme Buchser fait valoir qu'il faut davantage de réglementation.

Mme Buchser propose trois réflexions : 1) Afin de ne pas toujours rattraper le temps perdu, les décideurs politiques devraient s'orienter vers une élaboration des politiques en amont et anticiper ; 2) La réglementation technologique est centrée sur les intérêts et les stratégies des États, alors que l'internet est mondial. Cette fragmentation doit être surmontée. 3) Il est nécessaire d'accroître la maturité du débat sur la transformation numérique et de mieux faire connaître et comprendre les technologies numériques aux citoyens ordinaires.

La discussion se centre sur la relation entre le libéralisme et la démocratie (démocratie libérale ; démocratie illibérale ; libéralisme non démocratique ; illibéralisme démocratique); comment rétablir l'équilibre entre l'élément libéral/constitutionnel et l'élément démocratique/populaire de la démocratie, ou en d'autres termes comment trouver un équilibre entre un gouvernement réactif et responsable ; comment mesurer le succès de la démocratie ; quel devrait être le rôle des systèmes d'AI dans le gouvernement et comment garantir des processus équitables, transparents et responsables. Devons-nous donner aux systèmes d'IA des pouvoirs de décision ? Recommandation de vote - M. Kundnani met en garde contre l'externalisation des décisions vers des machines.

Au cours de la discussion, il est également souligné que la manipulation et la surveillance par le biais d'outils numériques pouvaient provenir à la fois du secteur public et du secteur privé. Pour contrer la surveillance gouvernementale, le secteur privé pourrait proposer des solutions ; tandis que pour freiner le capitalisme de surveillance, le gouvernement pourrait réglementer le secteur privé. Dans le même temps, il y avait le danger que le secteur privé et le secteur public travaillent ensemble. Dans ce dernier cas, il n'est pas clair comment une réponse efficace pour protéger les valeurs démocratiques pourrait être mise en place.

Mme Barbara Ubaldi présente l'indice numérique des gouvernements de l'OCDE, qui comporte les six dimensions suivantes : Numérique par conception, Orienté vers les données, Gouvernement en tant que plateforme, Ouvert par défaut, Orienté vers l'utilisateur et Proactivité. Elle évalue la maturité du gouvernement numérique, qui est un processus sans solution unique.

Il était essentiel que les processus numériques respectent les valeurs démocratiques fondamentales telles que la non-discrimination/l'inclusion, la transparence, la responsabilité et la vie privée. Les processus numériques doivent compléter les processus en personne, et non les remplacer. En outre, la participation - numérique ou autre - repose sur la capacité des citoyens à être informés des questions qui les concernent et à participer à un débat ouvert. Enfin et surtout, Mme Ubaldi souligne que pour que les gouvernements numériques soient efficaces, il est de la plus haute importance que les gouvernements trouvent des synergies et intègrent différentes politiques nationales (par exemple des politiques de gouvernement ouvert, des stratégies de participation, des stratégies de numérisation, etc.)

La discussion se concentre sur les différents risques associés à l'utilisation des technologies numériques dans le secteur public, par exemple comment combler la fracture numérique et atteindre ceux qui ne sont pas connectés ; quels sont les risques pour les valeurs démocratiques ; le risque d'aliénation résultant de l'engagement en ligne ; le renforcement des capacités, en particulier des jeunes, pour comprendre comment ils se comportent en ligne, la protection de la vie privée. La discussion porte également sur les différences entre les indices de l'UE et des Nations unies sur l'administration en ligne et le nouvel indice de l'OCDE sur l'administration numérique. Mme Ubaldi souligne que les gens semblent faire moins confiance aux autorités publiques qu'aux acteurs du secteur privé. D'un point de vue démocratique, cela pose des problèmes car les responsabilités du secteur public et du secteur privé sont différentes.

Les informations fournies ont été téléchargées sur l'espace web partagé et seront utilisées dans la préparation de l'étude.

4. Elaboration de normes sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral (y compris l'inscription des électeurs, la transmission et la tabulation des résultats, etc.) sous la forme d'une recommandation ou de lignes directrices du comité des ministres (tâche ii.)

Le Secrétariat rappelle les discussions tenues lors de la première réunion du GT-DT, en janvier 2020, où la préparation de la tâche (ii) avait été abordée. Comme convenu par le groupe de travail, un questionnaire sur l'utilisation des technologies numériques avait été rédigé avec l'aide de l'expert-conseil, Mme Ardita Maurer. Avec le soutien de la Commission de Venise, il pourrait être envoyé aux organes d'administration des élections, comme l'a précédemment recommandé le groupe de travail.

Le Secrétariat souligne que la Recommandation (2017)⁵ ne couvre pas l'utilisation de solutions numériques dans les étapes du cycle électoral autres que le vote électronique. Ainsi, plusieurs solutions électroniques dans le processus électoral ont été exclues de son champ d'application et seront couvertes par la nouvelle recommandation/les nouvelles lignes directrices. Toutefois, les principes sous-jacents devraient être les mêmes.

Au cours de la discussion, les membres expriment une préférence pour l'élaboration de lignes directrices du Comité des Ministres plutôt que d'une recommandation. Les lignes directrices ne devraient pas promouvoir l'utilisation des outils numériques en tant que tels, mais recommander des garanties que les États membres devraient mettre en œuvre lors de l'introduction de solutions numériques dans le cycle électoral, afin de renforcer la confiance du public dans le processus électoral.

Il a été suggéré d'établir une structure plus petite pour aider à la rédaction des lignes directrices, avec la participation d'experts électoraux externes ainsi que de membres des organes de gestion des élections. Le Secrétariat souligne que cette proposition sera soumise au CDDG, à condition que les ressources budgétaires soient suffisantes pour sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le questionnaire, il est convenu que les membres du groupe de travail disposeront de deux semaines pour envoyer leurs commentaires au Secrétariat. Après ce délai, le questionnaire serait envoyé par deux canaux : par l'intermédiaire des membres du CDDG, qui le transmettraient aux ministères et autres autorités compétentes ; et par le réseau des administrations électorales, avec l'aide de la Commission de Venise.

Le groupe de travail entend des présentations :

- Mme Ardita Driza Maurer, Juriste, LI.M., Consultante indépendante
- M. José Luis Vargas Valdez, Juge au Tribunal électoral fédéral, Commission de Venise
- M. Gael Martin-Micallef, Division des élections et des partis politiques, Commission de Venise

Mme Ardita Driza Maurer présente brièvement deux documents d'experts : Les nouvelles technologies dans le cycle électoral et Les technologies numériques dans les élections : Questions, leçons apprises, perspectives. Ce dernier document avait été préparé pour un événement en Ukraine.

Mme Maurer souligne que les mêmes principes s'appliquent au vote électronique et à l'utilisation des outils numériques dans le cycle électoral. Avant d'introduire des outils numériques dans le cycle électoral, les régulateurs devraient notamment examiner : comment identifier l'objectif à atteindre afin de choisir la solution appropriée ; comment permettre la multidisciplinarité pour le développement des outils ; comment trouver un équilibre entre des valeurs contradictoires (vie privée vs. transparence) ; comment assurer l'évaluation des risques ; et comment garantir la convivialité.

M. José Luis Vargas Valdez présente un projet confidentiel sur les principes pour une utilisation des technologies numériques dans les processus électoraux conforme aux droits fondamentaux par la Commission de Venise. Il fallait tenir compte du fait que l'internet, les outils numériques et les réseaux sociaux ont ouvert de nouvelles possibilités de participation politique et sont devenus essentiels dans le processus électoral. Dans le même temps, l'utilisation des outils numériques dans le processus électoral posait des défis à la démocratie, notamment en matière de respect de la vie privée et de cybercriminalité, et était encore compliquée par la nature sans frontières de l'internet et la propriété privée des informations. Par conséquent, une réponse juridique sera nécessaire pour respecter les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression, la liberté économique, le droit à la vie privée et les droits sociaux.

M. Vargas explique les huit principes suivants : 1) Les principes de liberté d'expression impliquant un débat public solide doivent être traduits dans l'environnement numérique, en particulier pendant les périodes électorales ; 2) Pendant les campagnes électorales, une administration électorale ou un organe judiciaire impartial et compétent devrait être habilité à exiger des entreprises privées qu'elles retirent le contenu de tiers de l'internet, sur la base des lois électorales ; 3) L'internet ouvert et la neutralité du réseau doivent être protégés ; 4) Les données personnelles doivent être protégées efficacement, en particulier pendant la période cruciale des élections ; 5) L'intégrité électorale doit être préservée grâce à des règles et réglementations révisées en permanence sur la publicité politique et sur la responsabilité des intermédiaires Internet ; 6) Garantir l'intégrité électorale par l'adaptation de réglementations internationales spécifiques et le développement de capacités institutionnelles au nouveau contexte technologique pour lutter contre les cybermenaces ; 7) Le cadre de coopération internationale et la coopération public-privé doivent être renforcés ; et 8) L'adoption de mécanismes d'autorégulation doit être encouragée. Le projet sera adopté par la plénière de la Commission de Venise en décembre.

La discussion porte notamment sur la question de la neutralité du Net ; sur la manière de garantir la liberté d'expression et d'éviter l'intimidation et les discours de haine ; sur la manière de trouver un équilibre entre les responsabilités des acteurs privés (en tant que gardiens et modérateurs de contenu) et le rôle du gouvernement ; et sur la manière de garantir des conditions de concurrence équitables - notamment dans le contexte du financement des campagnes.

M. Gael Martin-Micallef du Secrétariat de la Commission de Venise informe le groupe de travail de la prochaine Conférence des administrations électorales qui se tiendra les 12 et 13 novembre en ligne (<https://www.coe.int/en/web/electoral-management-bodies-conference/emb-2020>). Le programme sera bientôt publié en ligne. Cette année, l'un des thèmes sera l'impact de l'état d'urgence sur les élections.

En répondant aux questions, M. Martin-Micallef accepte qu'un membre du CDDG suive la conférence et confirme la disponibilité de la Commission de Venise pour transmettre le questionnaire au réseau des administrations électorales.

5. Autres questions

M. Peter Andre, rapporteur du CDDG sur la démocratie et la technologie, informe le groupe des activités récentes du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI). Le rapport d'activité du CAHAI a été adopté par le Comité des Ministres en septembre et peut être consulté sur le site web du CAHAI. Le CAHAI a mis en place ses groupes de travail. Le groupe de développement politique (PDG) a été chargé de rédiger l'étude de faisabilité et a commencé ses travaux. L'avant-projet d'étude de faisabilité devrait être présenté aux Etats membres lors de la prochaine réunion plénière du CAHAI du 15 au 17 décembre par vidéoconférence.

M. André donne un bref aperçu de certains des chapitres de l'étude de faisabilité, par exemple un chapitre sur les opportunités et les risques découlant de la conception, du développement et de l'application des systèmes d'IA ; un chapitre recensant et passant en revue les instruments juridiquement contraignants et non contraignants existants en ce qui concerne la conception, le développement et l'application des systèmes d'IA ; et un chapitre explorant les options pour un instrument juridiquement contraignant sous la forme d'une convention-cadre ou autre.

Dans l'ensemble, l'étude de faisabilité devrait élargir et mieux mettre en évidence l'impact des systèmes d'IA sur la démocratie. À cet égard, M. Andre mentionne l'importance de garantir une participation civile significative dans le cycle de vie des systèmes d'IA afin d'accroître la confiance des utilisateurs dans les systèmes d'IA et de protéger les minorités et les groupes vulnérables ; la nécessité de garantir un contrôle démocratique efficace (ouverture, transparence, responsabilité) ainsi que des élections libres et équitables.

En conclusion, le Secrétariat explique les prochaines étapes de la tâche (i) : Le Secrétariat mettra à jour la version révisée de l'étude à la lumière des commentaires. Un projet consolidé sera ensuite présenté lors de la 12e réunion du CDDG à la fin du mois de novembre pour obtenir des commentaires supplémentaires. L'étude serait achevée au cours du premier semestre 2021, idéalement pendant la présidence allemande.

Le Secrétariat précise que le calendrier de la tâche (ii) est plus long.

Le Secrétariat informe le groupe de travail que le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance prépare une boîte à outils sur le télétravail. Une enquête a été élaborée et sera envoyée aux membres du CDDG. Les membres du groupe de travail sont invités à y participer.

6. Date et lieu de la prochaine réunion

La date sera communiquée en temps utile.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****1. MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL****CHAIR / PRESIDENT**

Ambassador Almir ŠAHOVIĆ, Assistant Minister for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs of Bosnia and Herzegovina, Sarajevo

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Gregor WENDA, Deputy Head of Electoral Affairs Department, Directorate General of Legal Affairs, Federal Ministry of the Interior, Vienna

FINLAND / FINLANDE

Mr Markku MÖLLÄRI, Ministerial adviser, Department for Local Affairs and Regional Administration, Ministry of Finance, Helsinki

GREECE / GRECE

Mr Georgios CHRYSAFIS, Directorate of Organisation and Functioning of Local Government, Ministry of the Interior, Athens

ITALY / ITALIE

Mr Francesco GIUSTINO, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Ufficio Attività Internazionali, Roma

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Amber MECHELSE, Senior Policy Officer Democracy, Democracy Department, Democracy and Governance Division, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, The Hague

Mr Guillaume HONSBEEK, Democracy Department, Democracy and Governance Division, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, The Hague

POLAND / POLOGNE

Ms Justyna PRZYWOJSKA, Expert for methodology of public services research National Institute of Local Government

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Bertrand BISE, Chef suppléant de l'unité Projets législatifs I, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Berne

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul ROWSELL, Head of Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

Ms Siobhan SMYTH, Senior Policy Adviser, Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

Ms Gurpal CHEEMA, Policy Adviser, Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

RAPPORTEUR ON DEMOCRACY AND TECHNOLOGY / RAPPORTEUR SUR LA DÉMOCRATIE ET LA TECHNOLOGIE

Mr Peter ANDRE, Senior Expert for Legal Affairs, Ministry of Interior, Wien, Austria

2. EXPERTES ET EXPERTS

Ms Marjorie BUCHSER, The Royal Institute of International Affairs, Chatham House, United Kingdom

Mr Hans KUNDNANI, The Royal Institute of International Affairs, Chatham House, United Kingdom

Ms Ardita DRIZA MAURER, Juriste, LL.M., Consultante indépendante, Droits politiques et nouvelles technologies de vote, Suisse

Ms Prof. Dr. Ines MERGEL, University of Konstanz, Department of Public Administration Germany

Ms Barbara-Chiara UBALDI, Digital Government Lead, OECD

Mr José Luis Vargas VALDEZ, Judge at the Federal Electoral Tribunal of Mexico, Substitute member of the Venice Commission

3. SECRETARIAT DU GROUPE DE TRAVAIL

Ms Sonia SIRTORI, Head of the Democratic Governance Division / Cheffe de la Division de la gouvernance démocratique – Secretary of the CDDG / Secrétaire du CDDG - Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Ms Judith ORLAND, Democratic Governance Division / Division de la gouvernance démocratique – Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Ms Isabelle ETTER - Assistant / Assistante

4. AUTRE SECRETARIAT PARTICIPANT A LA REUNION

DEMOCRACY AND GOVERNANCE DEPARTMENT (DGII)

Mr Daniel POPESCU, Head of Democracy and Governance Department / Chef du Service de la démocratie et de la gouvernance – Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance - Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Ms Alina TATARENKO – Head of the Centre of Expertise for Good Governance / Cheffe du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance - Democratic Governance Division / Division de la gouvernance démocratique - Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance - Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Mr Guillaume LOISEAU, Election and Civil Society Division / Division des élections et de la société civile / Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Kjartan MAGNUSSON, Secretariat of the Governance Committee / Secrétariat de la Commission de la gouvernance

Mr Adam DRNOVSKY, Co-Secretary of the Governance Committee / Co-Secrétaire de la Commission de la gouvernance

VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE

Mr Gaël MARTIN-MICALLEF, Division of Elections and Political Parties – Secretariat of the Venice Commission

Mr Michael JANSSEN, Division of Elections and Political Parties – Secretariat of the Venice Commission

Ms Sophia WISTEHUBE, Division of Elections and Political Parties – Secretariat of the Venice Commission

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Elisabetta BASSU-RIGHI
Ms Bettina LUDEWIG-QUAINE

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Jeudi, 22 octobre 2020

10h30	1.	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	[GT-DT(2020)OJ3]
	2.	Informations sur les activités et les développements récents <ul style="list-style-type: none"> Informations orales du Secrétariat concernant les développements récents dans d'autres organes du Conseil de l'Europe 	
	3.	Etude sur l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance (tâche i.)	
		Présentation : "La transformation numérique de l'administration publique : meilleures pratiques et tendances" par Mme Ines Mergel, professeur d'administration publique au Département de politique et d'administration publique de l'Université de Constance <ul style="list-style-type: none"> Examen d'un avant-projet de rapport Tour de table : contributions des membres du groupe de travail 	[document d'expert] [GT-DT(2020)7rév]
13h00-14h30		Pause déjeuner	
14h30	4.	Elaborer des normes sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral (y compris l'inscription des électeurs, la transmission et la tabulation des résultats, etc.) <ul style="list-style-type: none"> Examen de documents de référence, y compris un document d'expert de Mme Ardita Driza Maurer, Juriste, LI.M, Consultante indépendante Nouvelles technologies dans le processus électoral, document d'expert de Mme Ardita Driza Maurer, Juriste, LI.M, Consultante indépendante 	Elections, digital technologies, human rights - compendium Digital technologies in elections: Questions, lessons learned, perspectives

		<ul style="list-style-type: none"> Examen d'un questionnaire Tour de table : contributions des membres du groupe de travail 	[GT-DT(2020)9]
15h15		<p>Echange de vues avec la Commission de Venise</p> <p>Projet de principes pour une utilisation conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux. Présentation par M. José Luis Vargas Valdez, juge au Tribunal électoral fédéral, Commission de Venise</p> <p>Intervention de M. Gaël Martin-Micallef, Division des élections et des partis politiques, Commission de Venise</p>	Document restreint qui sera mis à disposition sur Kudo uniquement
		Suite de la discussion sur la tâche ii	
17h00		Fin du premier jour	

Vendredi, 23 octobre 2020

10h30		<p>Suite de la discussion sur l'étude de l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance (tâche i.)</p> <p>L'avenir de la démocratie en Europe. Présentation et échange de vues avec M. Hans Kundhani et Mme Marjorie Buchser, Chatham House</p>	The Future of Democracy in Europe: Technology and the Evolution of Representation
11h30		<p>Echange de vues avec l'OCDE</p> <p>12 Principes du gouvernement numérique. Présentation par Mme Barbara-Chiara Ubaldi, OCDE</p>	
12h00		Mise à jour sur les développements au CAHAI par M. Peter Andre, rapporteur du CDDG	
13h00-14h30		Pause déjeuner	
14h30		Suite de la discussion sur la tâche i	
17h00		Fin de la réunion	